



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14 Conseillers présents 12 Quorum 8	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 20.06.2025	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Annabelle FOUQUET.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRE.

Absents excusés : Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2025
2. Validation ajout de sujets à l'ordre du jour
3. Mayenne Communauté : modification des statuts et intérêts communautaire
4. Travaux
5. ALSH : Tarifs sorties juillet et août 2025
6. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2025.

2- Validation ajout de sujets à l'ordre du jour

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande l'approbation du conseil municipal pour ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour de la réunion de conseil :

- Association du Club des Aînés : demande de subvention pour l'année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- Approuve l'ajout du sujet à l'ordre du jour de la réunion
- Valide le versement d'une subvention d'un montant de 231€ à l'association du Club des aînés de Commer.

3- Mayenne Communauté : modification des statuts et intérêts communautaire

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la modification des statuts et Intérêt communautaire de Mayenne Communauté.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les 4 points suivants de la modification des statuts et Intérêt communautaire de Mayenne Communauté

- Point n°1 : « France services »
- Point n°2 : Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
- Point n°3 : Compétence culturelle
- Point n°4 : Petite enfance jeunesse

4- Travaux

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal différents travaux sur la commune :

- Rue de Bretagne : Les racines des arbres présents dans la rue de Bretagne ont détériorés le réseau d'assainissement. Afin de solutionner ce problème, une demande de devis a été réalisée auprès des sociétés LEVRARD et GIFFARD-HARRAULT.

Après analyse de ces derniers, il est proposé de retenir le devis de la société GIFFARD-HARRAULT d'un montant de 930€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société GIFFARD HARRAULT pour un montant de 930€ TTC.

- Brande de bruyère:

Hauteur	Longueur	Devis DISTRICO groupe AGRIAL			VERALIA			KABELIS VITAL Concept		
		PU	46ml	Total HT	PU	46ml	Total HT	PU	46ml	Total HT
2 m	3 m	83,25 €	16	1 332,00 €						
1,8 m	3 m				93,39 €	16	1 494,27 €			
1,75 m	2 m							46,90 €	23	1 078,70 €
Classement		2			3			1		

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société KABELIS VITAL Concept pour un montant de 1078,70€ HT afin de créer une clôture visuelle entre le parking arrière de la nouvelle salle polyvalente et la propriété de Madame Manceau Marlène.

- Secrétariat :

A la demande des secrétaires de mairie, Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal les devis pour la réfection de peinture des bureaux des secrétaires.

Après analyse des différents devis, il est proposé de retenir le devis de la société FRÉTIGNÉ d'un montant de 2 051,14€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société FRÉTIGNÉ pour un montant de 2 051,14€ HT.

5- ALSH : tarifs sortie juillet et août 2025

Aurore BIBRON, adjointe au maire, présente au conseil municipal les sorties ainsi que les tarifs ALSH en juillet et août prochain :

- Sortie Papea (Parc d'attractions à Yvré-l'Évêque 72) le 11 juillet 2025

● PAPÉA PARC : VENDREDI 11 JUILLET

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	9,00 €	12,00 €
QF 700 à 999	10,00 €	13,00 €
QF de 1000 à 1149	11,00 €	14,00 €
QF de 1150 à 1299	12,00 €	15,00 €
QF de 1300 à 1449	13,00 €	16,00 €
QF de 1450 à 1599	14,00 €	17,00 €
QF de 1600 à 1750	15,00 €	18,00 €
QF > 1750	16,00 €	19,00 €

- Sortie à Saint Suzanne (53) avec différents ateliers de prévus sur place et une visite du château le 15 juillet.

SAINTE-SUZANNE : MARDI 15 JUILLET

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	1,50 €	3,00 €
QF 700 à 999	2,00 €	3,50 €
QF de 1000 à 1149	2,50 €	4,00 €
QF de 1150 à 1299	3,00 €	4,50 €
QF de 1300 à 1449	3,50 €	5,00 €
QF de 1450 à 1599	4,00 €	5,50 €
QF de 1600 à 1750	4,50 €	6,00 €
QF > 1750	5,00 €	6,50 €

- Sortie au château de Vitré (35) le 24 juillet.

VITRÉ : JEUDI 24 JUILLET

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	2,00 €	5,00 €
QF 700 à 999	3,00 €	6,00 €
QF de 1000 à 1149	4,00 €	7,00 €
QF de 1150 à 1299	5,00 €	8,00 €
QF de 1300 à 1449	6,00 €	9,00 €
QF de 1450 à 1599	7,00 €	10,00 €
QF de 1600 à 1750	8,00 €	11,00 €
QF > 1750	9,00 €	12,00 €

- Sortie à Enigmaparc (parc de loisirs) à Janzé (35) et au jardin aquatique 1^{er} août.

**JANZÉ : ENIGMAPARC + CENTRE AQUATIQUE LES ONDINES :
VENDREDI 1^{ER} AOÛT**

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	14,00 €	17,00 €
QF 700 à 999	15,00 €	18,00 €
QF de 1000 à 1149	16,00 €	19,00 €
QF de 1150 à 1299	17,00 €	20,00 €
QF de 1300 à 1449	18,00 €	21,00 €
QF de 1450 à 1599	19,00 €	22,00 €
QF de 1600 à 1750	20,00 €	23,00 €
QF > 1750	21,00 €	24,00 €

- Journée inter-centre avec le centre de loisirs de de la Bazoge-Montpinçon le 28 août.

● **INTERCENTRE AVEC LA BAZOGE-MONTPINCON : JEUDI 28 AOÛT**

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	7,25 €	9,25 €
QF 700 à 999	7,38 €	9,38 €
QF de 1000 à 1149	7,52 €	9,52 €
QF de 1150 à 1299	7,65 €	9,65 €
QF de 1300 à 1449	8,65 €	10,65 €
QF de 1450 à 1599	8,80 €	10,80 €
QF de 1600 à 1750	8,95 €	10,95 €
QF > 1750	9,10 €	11,10 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les sorties ALSH prévus sur juillet et août prochain. Les sorties seront facturées sur la base d'une journée de centre de loisirs auquel viendra s'ajouter les tarifs proposés ci-dessus.

6 - Questions diverses

❖ Association IMP'ALA

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal que l'association IMP'ALA (association de théâtre d'improvisation) sollicite la mairie pour occuper la nouvelle salle polyvalente un soir en semaine.

Il est proposé de demander de changer le siège de l'association à Commer pour que cette association puisse bénéficier de la salle polyvalente du fait que les associations commeroises soient prioritaires pour l'occupation de celle ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le fait que l'association IMPALA ait son siège sur la commune pour pouvoir bénéficier de la salle un soir en semaine de façon sereine.

❖ Salle polyvalente

L'inauguration de la nouvelle polyvalente est fixée au samedi 6 septembre 2025, les modalités (heure, organisation) seront définies ultérieurement.

Au vu des nouvelles demandes de locations de la salle, le conseil décide de mettre en place quelques règles de location dans un premier temps, ces règles pourront bien évidemment évoluer et de nouvelles règles pourront être mise en place :

- La prise de location sera maximum 2 ans à l'avance,
- Les associations doivent essayer, au maximum, de fixer leurs dates en mettant des weekends fixes chaque année (exemple : repas du CCAS le dernier weekend de novembre de chaque année).
- Les associations pourront réserver la salle deux weekends par an pour leur manifestation au maximum et les nouvelles demandes seront étudiées au cas par cas par le conseil municipal.
- Chaque demande de location d'associations extérieures devra être examinée par le

conseil municipal.

❖ **Rallye Touristique de la vannée de Chailland 2025**

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que l'association Moto club de la vallée de Chailland passera dans notre commune entre 8h30 et 12h00 le 13 juillet 2025.

❖ **Cimetière : emplacement 182 – retrait pierre tombale**

Josiane COUILLEAUX, conseillère municipale déléguée, informe le conseil municipal qu' à la suite de la procédure de reprise concession, la commune est propriétaire de cet emplacement C182. Il convient de vérifier si la tombe peut être relevée en retrouvant au préalable le nom du défunt qui n'apparaît plus su celle ci.

❖ **Village d'avenir**

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal qu'à la suite du Label Village Avenir, un rdv sera fixé pour étudier différents projets :

- Déplacement de la cantine à proximité de l'école,
- Recyclage de la cantine actuelle (Restaurant, gîte, ...).

❖ **Ombrières salle polyvalente**

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal déléguée, présente au conseil municipal le projet d'implantation d'ombrières auprès de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Vu, la secrétaire de séance,
Aline LEBRETON



Vu, le Maire,
Mickaël DELAHAYE

